

CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 octobre 2020



L'an deux mille vingt, le six octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire.

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire,
Mme DELORME Manon, M. DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Mme LANGLOIS Barbara Adjoints
Mme CATHELIN Dominique, M. BARILLET Gaby, M. DENIS Jason, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M. LABARRE Thomas, Mme VERNAT Virginie,

Absente excusée :

Mme REZEAU Cindy

Absents :

M. RAGUIN Charles. Mme Aurélie PICHEREAU

Date de convocation : 29 septembre 2020

Date d'affichage : 29 septembre 2020

Mme LANGLOIS a été désignée comme secrétaire de séance



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 1^{er} septembre 2020

1. Cimetière : Rétrocession d'une concession trentenaire
2. Tarifs du cimetière
3. Désignation des représentants à l'association des communes d'Indre-et-Loire projet LGV Sud Europe
4. Décision Modificative au budget communal n°1

Décisions du Maire :

- Acceptation de devis : Travaux de voirie
Acquisition serveur et parc informatique
- Prolongation du dispositif : Médiation Préalable Obligatoire (CDG37)

Observation sur le Procès-verbal du 1^{er} septembre 2020 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.



N° 2020-10-01 : CIMETIERE : RETROCESSION D'UNE CONCESSION TRENTE-NAIRE

VU l'arrêté du 28 juillet 2017 portant réglementation du cimetière,

CONSIDÉRANT la demande de rétrocession présentée par Monsieur Philippe FÉVRIER, acquéreur d'une concession dans le cimetière communal et habitant 8 rue du saut du loup, 37800 Sepmes à la date d'acquisition de la concession enregistrée le 9 novembre 2016 selon les caractéristiques suivantes :

Acte n° 93 en date du 9 novembre 2016

Concession temporaire de 30 ans située emplacement 93 carré 2

Au montant réglé de 344,40 euros

Madame CATHELIN, Conseillère déléguée, indique que M. Philippe FÉVRIER ayant déménagé, souhaite rétrocéder prorata temporis cette concession à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté. Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame CATHELIN propose d'accepter la rétrocession contre le remboursement de la somme de 298,48 € correspondant à un remboursement prorata temporis.

Prix d'achat : 344,40€

Nombre d'années au départ de la concession 30 ans

Nombre d'années restantes : 26 ans

Soit $(344,40 \times 26) : 30 = 298,48€$

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la rétrocession de la concession funéraire située emplacement 93 carré 2 au prix de 298,48€

AUTORISE Madame le Maire à établir l'acte de rétrocession

N° 2020-10-02 : TARIFS DU CIMETIERE- REPORTÉ

Madame CATHELIN, indique que suite à une demande récente de dépôt d'urne dans une cave-urne, la commune pourrait aménager un espace réservé à ces monuments funéraires dans le cimetière communal en agrandissant le carré 6 actuel à la suite des travaux de relève de tombes.

Plusieurs devis ont été demandés aux entreprises mais des points restent à éclaircir. En fonction du choix qui sera fait, les tarifs pourraient être revus. Madame CATHELIN propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

N° 2020-10-03 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES D'INDRE-ET-LOIRE PROJET LGV SUD EUROPE

Madame le Maire expose que l'Association des communes d'Indre-et-Loire (ACIL)– projet LGV Sud Europe Atlantique créé en 2012 a pour objectif de constituer et organiser une force de discussion et de propositions permettant de rechercher, notamment dans le dialogue avec RFF, l'Etat et les autres concessionnaires d'infrastructures, tous moyens visant à minimiser les inconvénients résultant de la traversée du site des communes adhérentes par la LGV, de préserver la qualité de vie avec un traitement global des grandes infrastructures existantes, de

préservé l'intérêt général des collectivités et des particuliers et notamment l'aspect des indemnités et compensations.

La commune de Sepmes étant concernée par la traversée de la LGV sur le territoire de la commune, adhère à l'ACIL. Afin de définir la composition du Conseil d'Administration de l'association suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉSIGNE M. Alain DAGUET délégué titulaire
DÉSIGNE Mme Régine REZEAU déléguée suppléante

N° 2020-10-04 : **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL N°1**

Madame le Maire indique que les études réalisées sur l'Eglise, ont été enregistrées sur les budgets antérieurs au compte 2031 pour 6 600€ et 17 327,40 soit un montant total de 23 927,40€. Ces études étant suivies de travaux, il convient de les intégrer aux travaux en cours au compte 2313 via une opération d'ordre.

Madame le Maire ajoute, qu'une subvention d'amende de police d'un montant de 618,54€ a été enregistrée en 2019 sur un compte transférable or, elle aurait dû être enregistrée sur un compte non transférable. Il convient de rétablir via une écriture comptable sur le budget 2020.

Par conséquent, Madame le Maire propose de modifier le budget par les écritures suivantes :

Investissement :

Dépense - chapitre 041- Art 2313	+23 927,40 €
Recette - chapitre 041 – Art 2031	+23 927,40 €
Dépense – Article 1332- opération 144	+ 618,54€
Recette- Article 1342- opération 144	+ 618,54€

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE les décisions modificatives suivantes au budget principal :

Investissement :

Dépense - chapitre 041- Art 2313	+23 927,40 €
Recette - chapitre 041 – Art 2031	+23 927,40 €
Dépense – Article 1332- opération 144	+ 618,54€
Recette- Article 1342- opération 144	+ 618,54€

Décisions du Maire :

2020-09-01 : Travaux de Voirie

L'entreprise EIFFAGE est retenue pour réaliser le programme de voirie 2020 pour un montant H.T. de 19 682,00 €, soit 23 618,40 € TTC. Programme : réalisation d'un bicouche aux lieux-dits « La Tour Sybille » et « la Mélaudière », reprofilage rue Honoré de Balzac.

2020-07-02 : Acquisition Serveur

Le serveur et les unités centrales en contrat de location depuis le 01/07/2015 ont été rachetés pour un montant H.T. de 1034,00 €, soit 1240,80 € TTC à la société MILE

2020-07-03 : Médiation Préalable Obligatoire :

Par délibération en date du 5 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé Mme REZEAU, Maire à signer la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le centre de gestion 37. Ladite convention a été prolongée par avenant jusqu'au 31/12/2021.

Informations Diverses :

SOLIDARITÉ:

Banquet du 11 novembre : Le traditionnel banquet du 11 novembre ne pourra pas avoir lieu cette année en raison de l'évolution de la pandémie COVID-19. Madame CATHELIN, indique qu'un colis composé de produits locaux sera distribué aux personnes nées avant 1954 ou nées en 1954 inscrites sur la liste électorale (1 colis par couple). Une distribution sera organisée le 9 décembre à la salle des fêtes.

Collecte Solidaire : Une collecte sera organisée au profit du Secours Populaire du 3 au 27 novembre 2020. Les personnes souhaitant participer pourront déposer vaisselle, jeux, vêtements, petits matériels et produits d'hygiène (couches, protection hygiénique...) dans le hall de la mairie du mardi au samedi de 9h à 12h.

COMMUNICATION :

Commission communication : Mme DELORME indique que la commission communication s'est réunie lundi 5 octobre en mairie et a validé les points suivants :

-Le logo de la mairie est modifié, la commission a opté pour la version bleue de la déclinaison du logo initial.

-une refonte du site internet sera proposée pour le budget 2021. Les devis sont à l'étude.

-Le chemin de fer du prochain bulletin a été validé. Le style sera modifié, le grammage du papier sera réduit. Les manifestations ayant été reportées dans le cadre de la pandémie COVID-19, le bulletin comprendra également moins de pages cette année.

Afin de participer au financement du bulletin, un courrier sera adressé aux entreprises participant habituellement pour leur proposer d'insérer un encart selon les tarifs en vigueur, à savoir :

<i>1/16^{ème} de page :</i>	<i>25,00 € H.T.</i>	<i>5,00 € TVA</i>	<i>30,00 € TTC</i>
<i>1/8^{ème}</i>	<i>45,00 € H.T.</i>	<i>9,00 € TVA</i>	<i>54,00 € TTC</i>
<i>1/4</i>	<i>85,00 € H.T.</i>	<i>17,00 € TVA</i>	<i>102,00 € TTC</i>
<i>1/2</i>	<i>150,00 € H.T.</i>	<i>30,00 € TVA</i>	<i>180,00 € TTC</i>
<i>Page entière</i>	<i>280,00 € H.T.</i>	<i>56,00 € TVA</i>	<i>336,00 € TTC</i>

Madame le Maire incite les membres du Conseil Municipal à faire remonter le nom des entreprises qui voudraient apparaître dans le bulletin.

MANIFESTATIONS :

Journées du patrimoine : Malgré le respect des règles sanitaires imposées, l'organisation de cette journée a permis à une dizaine de personnes de découvrir ou redécouvrir la mairie le matin. L'après-midi environ une vingtaine de personnes se sont retrouvées dans l'Eglise pour participer au jeu organisé par l'équipe municipale et voir les travaux de restauration menés.

Mme LANGLOIS indique que le moment fort de cette journée, fut la visite du château où une cinquantaine de personnes se sont rendues et ont pu découvrir Sepmes et son histoire à travers d'anciennes cartes postales. Les récits des anciens et les interventions d'Éric DECHENE et d'Antoni SAINT AUBIN ont été très appréciés.

INTERCOMMUNALITÉ :

Rapport 2019 : Madame le Maire donne connaissance du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes Loches Sud Touraine

Commission Agriculture et ruralité :

M.BARILLET indique que lors de la première commission agriculture et ruralité, trois groupes de travail ont été institués :

- Installation des structures agricoles
- Tourisme rural
- Plan Alimentaire Territorial (P.A.T)

M.BARILLET indique que 58 collectivités sont représentées au sein de la commission et que 80% des personnes présentes avaient un lien avec l'agriculture.

Un café transmission sera organisé par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et l'ADEAR à Sepmes le jeudi 15 octobre à la salle des fêtes. Madame le Maire explique que ces rencontres permettent à des cédants et des porteurs de projets, de mûrir leur réflexion.

Commission Mobilité : Mme LANGLOIS indique la Région ou la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pourraient assumer cette compétence. Les communes seraient appelées à se prononcer avant la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Mme LANGLOIS fait part de son incompréhension face aux enjeux de cette commission.

Commission Tourisme : Mme DELORME indique que trois groupes de travail ont été proposés lors de la première réunion de la commission tourisme :

- Base de Loisirs de Chemillé sur Indrois
- Itinérance Rando/Vélo
- Trame Verte

Mme DELORME regrette également qu'aucune ligne directrice n'ait été donnée lors cette réunion et s'étonne de l'insistance à rappeler l'impossibilité des commissions à prendre des décisions.

ECONOMIE LOCALE:

Entreprises locales : Madame le Maire invite les conseillers municipaux à faire remonter le nom des entreprises qui seraient en difficulté.

Le conseil municipal propose de maintenir le rendez-vous annuel des entreprises et de l'organiser pour mi-janvier

URBANISME ET RURALITE :

Défense Incendie : le projet d'installation de deux bâches incendie progresse. Le terrassement réalisé par l'entreprise CMATP est terminé. Les compteurs d'eau sont en cours d'installation. Les bâches ont été livrées. M.DAGUET demande aux membres du conseil municipal le nom des volontaires pour venir l'aider à poser ces bâches. M.BARILLET, M.CHOLLET, M.LABARRE sont volontaires.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : M.DAGUET donne rapport aux membres du Conseil Municipal des réunions communautaires qui se sont tenues sur l'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pourrait être reporté. La communauté de Communes a indiqué que la période de confinement et le report des élections municipales n'ont pas permis de dégager le temps nécessaire pour évoquer la prise de compétence et mener réflexions nécessaires d'ici la fin de l'année 2020. Il serait souhaitable que les communes refusent ce transfert au 01/01/2021. M.DAGUET s'interroge sur les avantages à passer du PLU au PLUi compte-tenu des retours d'expériences de territoires voisins.

De plus, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est toujours en cours. M.DAGUET

explique que c'est un outil qui donne les grandes lignes d'aménagement du territoire sur plusieurs années. Les documents d'urbanisme dont le PLUi devront être en conformité avec le SCoT. Madame le Maire indique qu'il serait peut-être souhaitable de créer une commission communale afin de suivre l'évolution de ces projets. Ces points sont à l'ordre du jour de la prochaine conférence des Maires qui se tiendra le 8 octobre outre l'étude comparative entre la taxe et la redevance d'ordures ménagères (REOM/TEOM)

Zone à urbaniser : M.DAGUET indique que la commune ne maîtrise pas les zones communales prioritaires à urbaniser prévues au PLU. Il n'y a pas de foncier à proposer par rapport à la demande actuelle. M.DAGUET prévoit de rencontrer Val Touraine Habitat afin de connaître les propositions envisageables sur la zone « le parc ».

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Décorations de Noël : M.BASECQ indique qu'une réunion a été organisée en partenariat avec le comité des Fêtes pour l'organisation des décors de Noël.

Cette année, c'est M.DAGUET qui fera don d'un sapin. Une après-midi ouverte au public sera consacrée à la confection de décorations et à la décoration du gîte. L'équipe municipale et le comité des fêtes souhaitent associer les enfants de la garderie périscolaire et l'association le P'tit Café à cet évènement. Un concours de Noël sera organisé, les modalités restent à définir pour que la remise des prix soit conviviale dans le respect des gestes barrières.

FINANCES :

Budget 2021 : Madame le Maire indique une première vision du Compte administratif 2020 sera possible début décembre mais que d'ores et déjà les pertes estimées liées à la crise sanitaire s'élèvent à plus de 35000 € (-30000 en recettes et +5000€ en dépenses).

Les élus sont invités à faire remonter les projets à étudier pour le prochain budget. Les différentes demandes de subventions (FDSR, DETR...) devront être faites entre décembre 2020 et février 2021. Madame le Maire indique que l'année 2021 doit permettre d'étudier le projet de financement d'une deuxième tranche de travaux sur l'Eglise.

Les associations seront conviées à faire leur demande de subventions dès le mois de janvier 2021.

Agenda :

Judi 15 octobre 2020 : réunion de la commission Environnement et Cadre de Vie à 19h
Objet : jardinière rue de la république

Judi 15 octobre 2020 : Café transmission

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 10